

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision du Président n°2024-023

Objet : Petite enfance - multi accueil les Papyllons - demande de subvention

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,

Considérant

- le projet d'achat de meubles et de jeux pédagogiques en vue de l'ouverture de la structure fin août 2024.

DECIDE

Article 1^{er} : l'acquisition de meubles et de jeux pédagogiques pour le multi-accueil des Papy'llons pour un total de 16 318,17€ HT.

Article 2 : de valider le plan de financement prévisionnel, qui s'établit comme suit :

Financements publics concernés		Montant de la dépense à financer	Pourcentage	Montant de l'aide
CAF	Sollicité	16318,17 €	80%	13 054,53 €
Autofinancement	Fonds propres	16318,17 €	20%	3 263,64 €
Total des financements publics		16318,17 €	100%	16 318,17 €

Article 3 : de solliciter une aide financière de la Caisse d'allocations familiales dans le cadre de la demande d'aide financière investissement et/ou équipement pour un montant de 13 054,53 €,

Article 4 : de préciser que ces achats seront opérés à compter du mois de mai 2024,

Article 5 : de signer tous les documents relatifs à ce projet,

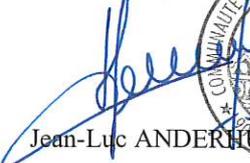
Article 6 : ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2

Visa préfectoral

Etueffont, le 23 avril 2024.

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER